

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2016

PRÉSENTS : MM. SEIGLE-VATTE, ORTIZ, SEYVE, GUILLAUD, FAIVRE-PIERRET, TERRIER.

Mmes CURTO, COLLOMB, GARIN, VERRIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. FOROT (pouvoir M. ORTIZ) – Mme GUINET (pouvoir M. GUILLAUD) M. CHEVALLET

ORDRE DU JOUR :

- approbation du CR de juillet
- délibération concession plage, tarif location
- délibération modification statuts CAPV, loi NOTRE
- délibération convention journée du sport Montferrat
- délibération mandat de vente cure à Me BAUD
- délibération modification prix de vente terrain
- délibération vente cure, frais de géomètre
- délibération dossier Leader/CDDRA, subvention aviron
- délibération rapport annuel prix et qualité de l'eau
- délibération convention regard route Ayetaz
- délibération convention trésor public-contribution de solidarité
- délibération modification poste de travail M. PERRIN et Mme TETE
- délibération modification poste travail Mme PERRIN
- délibération contrat remplacement école (ménage, cantine, NAP)
- délibération contrat de travail agence postale, école, cantine
- délibération modification logiciel e-tickets
- demande prix de location salle Pallas association Terre Neuve
- délibération modification poste auxiliaire puériculture à la crèche
- délibération création poste EAJE 5 h semaine
- délibération contrat MNS 2 jours sur septembre
- rapport des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle approuve la compte rendu du Conseil de Juillet. Approbation à l'unanimité.

CONCESSION PLAGES - TARIF LOCATION

Monsieur Yannick MILAN, actuel concessionnaire du restaurant de la plage a pris la décision d'arrêter son contrat au plus tard fin décembre .

La commission s'est réunie pour établir un nouveau cahier des charges et lancer un appel à candidatures. Déjà plusieurs personnes ont retiré un dossier et doivent rendre réponse avant le 1er octobre prochain. Les tarifs de concession et de location de l'appartement n'ont pour l'instant pas été changés, ils seront à discuter avec les futurs candidats.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAPV- Loi NOTRE

Le Conseil Communautaire de la CAPV a approuvé la nouvelle rédaction des statuts, suite au retrait de LA BÂTIE DIVISIN, et délibéré pour se mettre en conformité avec la Loi.

La CAPV demande aux communes de faire approuver les nouveaux statuts par le Conseil Municipal. Celui-ci, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

CONVENTION JOURNÉE DU SPORT - MONTFERRAT

Cette année la commune de MONTFERRAT a organisé la journée du sport le 28 mai dernier. Les frais engagés pour cette manifestation s'élèvent à 1628.79 €, la part à la charge de Paladru étant de 325.76 €.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal qui, après délibération, décide de régler la somme demandée.

MANDAT DE MISE EN VENTE DE LA CURE A Me BAUD

La dernière personne intéressée par l'acquisition de la cure de Paladru s'est désistée. Un mandat de vente de ce bien a été signé auprès de Me BAUD, notaire à Les Abrets pour la somme de 180 000 € et Monsieur le Maire souhaite l'avis du Conseil qui approuve à l'unanimité.

Nous avons une nouvelle proposition d'achat à 165 000 € avec demande de prise en charge par la commune des frais de géomètre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre d'achat à 165 000 € et la prise en charge par la commune des frais de géomètre.

MODIFICATION PRIX DE VENTE TERRAIN

Il reste toujours une parcelle de terrain à vendre, appartenant à la Commune, situé aux Jonquilles ; Monsieur le Maire pense que le prix de vente de 70 000 € est trop élevé et qu'il serait bien de le baisser à 65 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de proposer cette parcelle de terrain à la vente au prix de 65000 €.

DOSSIER LEADER-CDDRA - subvention AVIRON

Le club d'Aviron souhaite construire sur le site une salle polyfonctionnelle dont le coût estimatif s'élève à 108 000 € et dont le permis de construire a été déposé.

Des subventions peuvent être obtenues dans le cadre du CDDRA (contrat de développement), soit 37800 € et du programme LEADER à hauteur de 48600 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour constituer un dossier de demande de subvention LEADER. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire cette demande.

RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITÉ DE L'EAU

La commune a reçu le rapport annuel 2015 du Syndicat des eaux sur le prix et la qualité du service de l'eau potable dont M. FAIVRE-PIERRET donne le détail.

La Commune de Paladru pompe dans trois réservoirs : La Sonnière, Cote 700 et La Valetière à Valencogne, 65 000 m³ par an.

Le prix de l'eau facturé s'élève à 0.95 € le m³ et l'abonnement à 51 € HT

Les particuliers payent aussi une redevance de 0.29 € par m³ à l'agence de l'eau et une taxe de 0.07 € par m³.

La qualité de l'eau est très bonne : pas de nitrates, pas de fluor, pas de pesticides. Par contre elle est très calcaire.

Le rendement du réseau n'est que de 70 % car il y a beaucoup de pertes à cause de canalisations en mauvais état.

Monsieur FAIVRE-PIERRET rappelle que le Syndicat des Eaux a dépensé 500 000 € de travaux sur la commune en 2015-2016 pour le remplacement de canalisations.

CONVENTION REGARD Route de l'Ayetaz.

A la suite des travaux de voirie et de goudronnage de cette voie, un regard d'évacuation a été posé par EFFAGE près de la maison de Madame Gauchon Celle-ci affirme que ce regard empiète de 20 cm sur sa propriété. Une convention lui a été proposée qu'il a refusée. Dossier en attente.

CONVENTION TRÉSOR PUBLIC-CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ

La télé-déclaration et le télé-paiement de la contribution exceptionnelle de solidarité devraient devenir obligatoires à compter du 01.01.2017 pour les

collectivités. Il est donc demandé de recourir à ce dispositif pour tous les ordonnateurs concernés d'ici au 31.12.2016.

Monsieur le Maire donne lecture de la notice qui rappelle les modalités pour le prélèvement de la contribution de solidarité et de la convention à rédiger.

Il sollicite le Conseil Municipal qui, après délibération, autorise, par 11 voix pour et une contre, Monsieur le Maire à signer la convention.

MODIFICATION POSTE TRAVAIL M. PERRIN ET Mme TÊTE

Le Centre de Gestion a inscrit Monsieur Christian PERRIN et Madame Marie-Sidonie TÊTE au tableau des avancements.

Monsieur PERRIN passe d'agent technique principal 2^e classe à 1^e classe
Madame TÊTE passe d'adjoint administratif 2^e classe à 1^e classe. Ces avancements demandent la création de deux postes.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui, après délibération, donne un avis favorable, à l'unanimité, pour la création d'un poste d'agent technique principal 1^e classe, un poste d'adjoint administratif 2^e classe et l'avancement de ces deux agents.

MODIFICATION POSTE TRAVAIL Madame PERRIN

Le Centre de Gestion a inscrit Madame Eulalie PERRIN au tableau des avancements. Madame PERRIN, qui passe d'agent d'animation 1^e classe à agent d'animation principal 2^e classe, ce qui nécessite la création d'un poste.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui, après délibération, donne un avis favorable, à l'unanimité, pour la création d'un poste d'agent d'animation principal 2^e classe et l'avancement de cet agent.

CONTRAT DE REMPLACEMENT ÉCOLE (ménage, cantine, NAP)

Madame Sophie DASZYKOWSKA, agent à l'école, est en arrêt maladie et doit être remplacée.

Un contact a été pris avec Madame CHEVRIER, habitante de Paladru et demandeuse d'emploi, qui serait d'accord pour effectuer une mission de 21 h 00 par semaine afin de palier à l'absence de la personne titulaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'embaucher Madame CHEVRIER pour un remplacement à l'école ; celui-ci, après délibération, donne son accord à l'unanimité.

Monsieur FAIVRE-PIERRET, demande que soient organisées régulièrement des réunions de la commission Ecole, ce qui n'a pas été fait jusqu'à maintenant.

CONTRAT DE TRAVAIL AGENCE POSTALE, ECOLE, CANTINE.

Madame Séverine JAYET-LAVIOLETTE est sous contrat à durée déterminée depuis 6 ans pour la tenue de l'agence postale et ses fonctions à l'école et la cantine.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'on ne peut plus renouveler son CDD mais qu'il faut lui proposer un contrat à durée indéterminée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, considérant que Madame Séverine JAYET-LAVIOLETTE donne satisfaction dans son travail, donne au Maire l'autorisation de faire signer à Madame JAYET-LAVIOLETTE un contrat à durée indéterminée à compter du 1.09.2016, avec la mention qu'elle pourra être amenée à faire des heures de remplacement à l'école si besoin.

MODIFICATION DU LOGICIEL e-Tickets

Monsieur ORTIZ souhaitait regrouper les régies cantine et garderie, ce qui n'est pas accepté par le Trésor Public. Il est décidé qu'on reste au système actuel au moins jusqu'aux vacances de Toussaint afin de réfléchir à une meilleure solution pour éviter les retards de paiement au niveau de la cantine.

DEMANDE DE SALLE PALLAS Association Terre Neuve - prix de location.

L'Association TERRE NEUVE qui dresse des chiens sauveteurs, demande à la Commune de pouvoir faire une manifestation le 1^{er} octobre prochain dans la salle Pallas et le coût de cette location.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'autoriser l'Association TERRE NEUVE à organiser une manifestation dans la salle Pallas le 1^{er} octobre prochain, au prix de location de 75 €.

CONTRAT CRÈCHE-MODIFICATION POSTE AUXILIAIRE

Une modification du contrat d'auxiliaire puéricultrice est nécessaire ; il passe de 31 h à 33 h 50.

La directrice du RAM demande un contrat EAJE (éducatrice de jeunes enfants) de 5 h par mois à la crèche ; Monsieur le Maire précise que pour ce faire un poste doit être créé et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne à l'unanimité son accord pour la création d'un poste EAJE de 5 h/mois.

CONTRAT MNS

Compte tenu du beau temps, Monsieur le Maire propose de prolonger deux MNS pour assurer la surveillance les deux jours du premier week-end de septembre.

Accord du conseil à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Amélie VERRIER informe que la rentrée s'est passée dans les meilleures conditions ; 118 enfants ont été accueillis. Les mesures de sécurité ont été prises et un agent municipal est présent à chaque rentrée et à chaque sortie des enfants.

Concernant les NAP, seulement 50 inscriptions à ce jour. Madame VERRIER a sollicité quelques parents qui pourraient faire des activités avec les enfants et qui, en contrepartie, ne paieraient pas les NAP.

Deux contrats de 2 h 30 tous les jeudis doivent être signés pour Melle Amélie JAYET et Emeline RANSON qui interviendraient dans le cadre des NAP.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Les travaux demandés par les enseignantes ont été réalisés et les stores vont être changés (devis 718 €) par les employés municipaux.

Voirie : tous les travaux prévus ont été réalisés.

Placette des Arts : les organisateurs ont accueilli 1112 personnes pour un chiffre d'affaires de 5308.50 € ; 8 % sont reversés à la Commune.

Culture-sports

Madame CURTO explique les changements qui vont intervenir au niveau de notre bibliothèque qui va être entièrement numérisée.

Un problème avec la SACEM subsiste ; celle-ci nous réclame des redevances en rapport avec la dernière prestation des arts urbains dans la salle Pallas. Paladru n'étant pas l'organisateur de cette soirée, le Conseil Municipal refuse de payer.

La commune a reçu une demande de mise à disposition d'un terrain par un dresseur de chiens. Refus du Conseil.

Des plaintes sont adressées à la commune par un riverain du stade de foot qui reçoit régulièrement des ballons dans sa propriété et des joueurs qui viennent les récupérer. A réfléchir une solution à ce problème.

Tennis : les joueurs se plaignent du mauvais état du revêtement des courts et de serrures détériorées aux portes.

Plage : bonne saison : 25610 entrées pour 65 826 € (+ 8%)

La bibliothèque de plein air installée à la plage a été très appréciée.

Les feux du tracteur qui sert aussi au déneigement sont à changer pour un coût d'environ 400 €, si la boule d'azote est en bon état. Le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux.

A la salle St Michel un WC est à remplacer, les employés municipaux s'en chargeront et installeront en même temps un souffleur pour les mains.

La commune est sollicitée pour une location du bâtiment de la poste par un réparateur-loueur de vélos.

Un courrier des riverains de l'impasse Bellevue a été reçu ; les poubelles ne sont pas ramassées. Une plateforme de retournement serait nécessaire pour laquelle la commune peut obtenir une subvention de 50 %.

A la suite de plusieurs courriers de Monsieur le Maire, les services du Département étudient le problème de la vitesse sur la route entre les plages de Paladru et du Pin.

Patrimoine : le buste de Monsieur MARTIN-VITOWSKI sera restauré et remis en place dans le jardin du petit port le 19 août 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée.